

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2023 faisant apparaître un total bilan de **585 518,241** Dinars et un actif net de **579 362,101** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 décembre 2023, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 19 octobre 2023. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 05/01/2024.

Tunis, le 26 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	415 212,121	424 954,631
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		329 953,228	315 876,428
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		85 258,893	84 333,683
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	24 744,520
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	170 289,691	142 145,366
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		160 990,824	51 947,804
AC2-B	DISPONIBILITES		9 298,867	90 197,562
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	16,429
TOTAL ACTIF			585 518,241	567 116,426
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 041,216	1 125,470
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	5 114,924	9 206,914
TOTAL PASSIF			6 156,140	10 332,384
ACTIF NET			579 362,101	556 784,042
CP1	CAPITAL	CP1	581 023,198	561 635,078
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-1 661,097	-4 851,036
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-2 697,470	-5 734,593
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 036,373	883,557
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			579 362,101	556 784,042
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			585 518,241	567 116,426

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

			Du	Du	Du	Du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
			au	au	au	au
			31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 089,886	19 050,288	1 089,884	19 542,259
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	14 726,275	0,000	15 218,260
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 089,886	4 324,013	1 089,884	4 323,999
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 636,922	6 520,079	778,440	2 261,845
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 729,634	5 524,024	778,440	2 261,845
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		907,288	996,055	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			3 726,808	25 570,367	1 868,324	21 804,104
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 326,669	-12 697,865	-3 070,990	-12 207,085
REVENU NET DES PLACEMENTS			400,139	12 872,502	-1 202,666	9 597,019
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 948,861	-15 569,972	-3 833,802	-15 331,612
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 548,722	-2 697,470	-5 036,468	-5 734,593
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		562,127	1 036,373	276,885	883,557
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-2 986,595	-1 661,097	-4 759,583	-4 851,036
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-562,127	-1 036,373	-276,885	-883,557
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		15 221,683	24 841,995	-14 483,497	-1 312,526
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-3 183,064	-4 578,489	-12,452	-843,442
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2,225	-11,181	-1,736	-159,537
RESULTAT NET DE LA PERIODE			8 487,672	17 554,855	-19 534,153	-8 050,098

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	8 487,672	17 554,855	-19 534,153	-8 050,098
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 548,722	-2 697,470	-5 036,468	-5 734,593
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	15 221,683	24 841,995	-14 483,497	-1 312,526
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-3 183,064	-4 578,489	-12,452	-843,442
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2,225	-11,181	-1,736	-159,537
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 896,128	5 023,204	-26,950	-20 993,775
SOUSCRIPTIONS	450 374,013	1 873 116,519	1 166 988,486	2 622 482,407
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	413 100,000	1 716 800,000	1 074 100,000	2 456 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	46 475,519	203 876,653	113 799,004	213 932,281
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-10 015,027	-41 621,397	-15 987,284	-36 558,948
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	813,521	-5 938,737	-4 923,234	-11 090,926
RACHATS	-448 477 ,885	-1 868 093,315	-1 167 015,437	-2 643 476,182
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-413 100,000	-1 711 800,000	-1 074 100,000	-2 474 600,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-45 141,518	-204 768,604	-114 102,838	-217 683,485
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	10 015,027	41 500,179	15 987,283	36 832,820
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-251,394	6 975,110	5 200,119	11 974,483
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 383,800	22 578,059	-19 561,103	-29 043,873
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	568 978,301	556 784,042	576 345,145	585 827,915
AN4-B FIN DE PERIODE	579 362,101	579 362,101	556 784,042	556 784,042
AN5 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 233	5 183	5 183	5 367
AN5-B FIN DE PERIODE	5 233	5 233	5 183	5 183
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	108,728	107,425	111,199	109,154
B- FIN DE PERIODE	110,713	110,713	107,425	107,425
AN6 TAUX DE RENDEMENT	1,83%	3,06%	-3,39%	-1,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2023	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			309 306,446	329 953,228	56,95%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	27 557,400	4,76%
TN0002200053	BT	50	283,002	266,900	0,05%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	453,000	0,08%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	16 331,000	2,82%
TN0007570013	EURO-CYCLES	544	9 344,571	8 614,240	1,49%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	33 851,250	5,84%
TN0005700018	POULINA G H	2 050	23 446,625	15 514,400	2,68%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	31 190,428	27 954,500	4,83%
TNG73XSR2T07	SAH LILAS DA 2023-1/35	3 500	891,155	2 100,000	0,36%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	6 990,400	1,21%
TN0001100254	SFBT	1 500	23 729,777	18 547,500	3,20%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	30 115,800	5,20%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	10 541,245	1,82%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 329,646	40 886,292	7,06%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	17 670,000	3,05%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 712,800	0,64%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	29 778,000	5,14%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	25 905,000	4,47%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	13 163,500	2,27%
AC1-B Emprunts d'État			80 050,000	85 258,893	14,72%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00% (2)	24	23 076,000	23 915,540	4,13%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	60 460,183	10,44%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)				883,169	0,15%
Total portefeuille titres			389 356,446	415 212,121	71,67%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2023, à **1 722,030 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2023 à **883,169 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 089,886 dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023, contre **1 089,884 dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	0,000	14 726,275	0,000	15 218,260
Revenus des emprunts d'État	1 089,886	4 324,013	1 089,884	4 323,999
Total	1 089,886	19 050,288	1 089,884	19 542,259

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A- Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **160 990,824 dinars**, contre un solde de **51 947,804** dinars au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Bons de Trésors à Court Terme	110 892,303	51 947,804
Dépôt à terme	50 098,521	0,000
Total	160 990,824	51 947,804

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **110 892,303 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
TNKNX25HM8W2	BTC 13S-19/03/2024	8,49	113	110 625,870	110 892,303	19,14%
	Total			110 625,870	110 892,303	19,14%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à **50 098,521 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
DAT 92J-22/03/2024	8,99%	1	50 000,000	50 098,521	8,65%
Total			50 000,000	50 098,521	8,65%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **9 298,867 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2023 au 31.12.2023 à **2 636,922 dinars**, contre **778,440 dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 729,634	5 524,024	778,440	2 261,845
Revenus des Dépôts à Terme	907,288	996,055	0,000	0,000
Total	2 636,922	6 520,079	778,440	2 261,845

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2023 au 31.12.2023 s'élèvent, à **3 326,669 dinars**, contre **3 070,990 dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	3 141,855	11 992,417	2 900,376	11 528,901
Rémunération du dépositaire	184,814	705,448	170,614	678,184
Total	3 326,669	12 697,865	3 070,990	12 207,085

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2023 au 31.12.2023 à **3 948,861 dinars**, contre **3 833,802 dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	155,275	592,672	143,340	569,760
Impôts et Taxes	9,318	58,952	4,679	49,142
Rémunération CAC	743,848	2 886,324	657,366	2 701,293
Jetons de présence	1 780,527	6 000,000	1 421,947	5 641,420
Publicité et Publications	1 569,272	4 801,209	1 089,151	4 321,088
Charges Diverses	-309,379	1 230,815	517,319	2 048,909
Total	3 948,861	15 569,972	3 833,802	15 331,612

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.12.2023 un solde de **16,429 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429
Total	16,429	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à **6 156,140 Dinars** contre **10 332,384 Dinars** au 31.12.2022 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	1 041,216	1 125,470
PA2	Autres créditeurs divers	5 114,924	9 206,914
Total		6 156,140	10 332,384

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2023 à **1 041,216 dinars** contre **1 125,470 dinars** au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	983,371	954,852
Dépositaire	57,845	170,618
Total	1 041,216	1 125,470

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2023 à **5 114,924 dinars** contre **9 206,914 dinars** au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
État, impôts et taxes	91,542	84,556
Redevance CMF	48,598	47,189
Jetons de présence	1 938,841	3 311,839
Rémunération CAC	851,295	2 026,268
Diverses Publications	1 483,538	2 536,728
Autres Créditeurs divers	701,110	1 200,324
Total	5 114,924	9 206,914

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2023** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2023 (en nominal)

·	Montant	:	518 300,00
·	Nombre de titres	:	5 183
·	Nombre d'actionnaires	:	12

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	:	1 716 800,000
·	Nombre de titres émis	:	17 168

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	:	1 711 800,000
·	Nombre de titres rachetés	:	17 118

Capital au 31.12.2023

·	Montant en nominal	:	523 300,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	:	70 410,012
·	Sommes capitalisées (2)	:	-12 686,814
·	Nombres de titres	:	5 233
·	Nombre d'actionnaires	:	13

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **70 410,012 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	51 049,638
1- Résultat non capitalisables de la période	20 252,325
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 841,995
§ +/- values réalisées sur cession de titres	-4 578,489
§ Frais de négociation de titres	-11,181
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-891,951
§ Aux émissions	203 876,653
§ Aux rachats	-204 768,604
Total des sommes non capitalisables	70 410,012

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2023 à **-12 686,814 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au 31/12/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 714,560
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	-4 851,036
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-121,218
§ Aux émissions	-41 621,397
§ Aux rachats	41 500,179
Total des sommes capitalisées	-12 686,814

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2022	-5 734,593
Régularisation du résultat capitalisable	883,557
Sommes capitalisées – Exercice 2022	-4 851,036

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.12.2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Résultat capitalisable de la période	-2 697,470
Régularisation du résultat capitalisable de la période	1036,373
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Sommes capitalisables	-1 661,097

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
• Revenus des placements	4,886	4,207
• Charges de gestion des placements	-2,426	-2,355
• Revenus net des placements	2,460	1,852
• Autres charges d'exploitation	-2,975	-2,958
• Résultat d'exploitation	-0,515	-1,106
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,198	0,170
Sommes capitalisables de la période	-0,317	-0,936
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,198	-0,170
• Variation des +/- values potentielles/titres	4,747	-0,253
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,875	-0,163
• Frais de négociation de titres	-0,002	-0,031
Résultat net de la période	3,355	-1,553

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,150%	2,148%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,636%	2,698%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,457%	-1,009%
Actif net moyen	590 556,363	568 287,405

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

